

Suède : un migrant congolais viole une fillette de 7 ans... 2 ans de prison et il n'est pas expulsé !!!!

écrit par Julien Martel | 9 février 2020



Le 5 juin 2019, un homme de 47 ans, citoyen de la République démocratique du Congo, s'est rendu dans une fête étudiante

Un homme qu'il a rencontré sur place lui a proposé de dormir chez lui car il était apparemment tellement ivre qu'il se souvenait à peine de l'endroit où il vivait.

Pendant la nuit, le ressortissant congolais a violé la fillette, âgée de 7 ans, de l'homme qui lui avait gentiment offert un endroit pour dormir.

La fillette a déclaré à la police que l'homme « avait baissé son pantalon et lui avait léché le visage ». Elle a également précisé que l'homme lui avait « touché » le vagin et l'anus et avait également mis ses doigts dans sa bouche.

.

Le procureur n'a pas demandé à ce que l'homme soit expulsé pour ce crime. La raison serait que l'homme est demandeur d'asile et avait «de solides motifs» et qu'il était donc peu probable que le tribunal soit d'accord avec l'expulsion.

Le 19 juillet 2019, l'homme a été reconnu coupable de viol sur mineur et condamné à 2 ans et 6 mois de prison. Il a également été condamné à payer 115 000 SEK (moins de 10000€) à la jeune victime.

L'individu a fait appel de cette condamnation

Le 29 janvier 2020, la cour d'appel de Svea a annoncé sa décision. Ils ont confirmé la décision initiale, ce qui signifie que l'homme sera autorisé à rester en Suède et à être libéré de prison après avoir purgé les 2/3 de sa peine, ce qui signifie qu'il sera libéré après 20 mois d'incarcération.

[Times Of Sweden](#) . Traduction libre [Fdesouche](#)